

d'assurance-vie s'ils le désirent, en plus de votre protection normale. Est-ce bien cela?

**M. Major:** C'est exact, Monsieur. Une distinction s'impose ici. Lorsqu'un groupe d'employés souscrit à un régime, on peut inscrire au contrat une disposition fort commune concernant la retenue sur les salaires. Mais, l'AMO ne verse pas de traitement aux médecins. De même en est-il des avocats. Il s'agit donc de savoir en premier lieu si les retenues sur les salaires sont possibles. Sinon, quelle serait la solution? Une telle chose n'est assurément pas possible par rapport aux médecins et aux avocats. Je pense donc qu'il ne conviendrait pas au début de tenter de résoudre un tel obstacle. Nombreuses sont les compagnies qui peuvent accorder de tels services, tomber dans un terrain fertile et répondre automatiquement aux besoins. Nous nous renseignerons auprès d'elles. Nous ne tenterons pas immédiatement d'instituer de nouvelles méthodes. Nous nous conformerons à notre ligne de conduite traditionnelle.

**M. Lind:** Ma prochaine question est peut-être d'ordre juridique et elle concerne l'impôt sur le revenu. A l'heure actuelle, les primes que versent les employés ou la part qu'y apporte l'employeur sont soumises à l'impôt sur le revenu. Est-ce exact?

**M. Major:** Je ne saurais dire. Je sais qu'il en est bien ainsi par rapport aux cotisations versées à la commission des services hospitaliers de l'Ontario, mais je ne peux vous dire si les contributions de l'employeur à un régime d'assurance-groupe sont soumises ou non à l'impôt. Je suis désolé.

**M. Humphrys:** Je crois que cela n'entre pas dans le revenu imposable de l'employé.

**M. Lind:** C'est ce que je pensais. Merci.

**M. Monteith:** Je n'ai qu'une ou deux questions à poser, M. Le président. Si je ne m'abuse *PSI* ne fait affaires qu'avec des groupes. Votre organisation administrative est réglée sur un commerce de groupe et vous prétendez qu'il en sera ainsi avec *l'Anniversary Life*?

**M. Fleming:** C'est exact.

**M. Monteith:** Je ne sais trop si ma prochaine question est pertinente, mais la voici. Depuis l'avènement de l'assurance-santé en Ontario (OMSIP), vos affaires nouvelles ont-elles diminué?

**M. Major:** Non, pas dans la mesure où les affaires nouvelles sont concernées parce que OMSIP n'assure pas en groupe. Toutes nos nouvelles affaires tiennent des groupes. Toutefois, notre volume d'affaires s'en est ressenti. Quelque 150,000 adhérents nous ont quittés à cause des subsides qu'accorde le gouvernement à certaines gens de certaines catégories d'impôts. Il convenait que ces gens s'inscrivent à OMSIP qui leur accorde des soins gratuits ou à un prix particulier plutôt que de verser les primes non subventionnées que nous exigeons dans les cas de ceux qui «payent directement». A cause de cette disposition, le nombre de ceux qui payent «directement» atteint les 250,000, un fléchissement de quelque 150,000.

**M. Monteith:** Cela répond à toutes les questions que j'avais à poser.